


VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE  
DELIBERATION N°2024\_110

Envoyé en préfecture le 23/12/2024  
Reçu en préfecture le 23/12/2024  
Publié le 2024  
ID : 076-217601087-20241219-2024\_110-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
19 DÉCEMBRE 2024



Date de la convocation : 13/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 29

Représentés régulièrement convoqués : 2

Absents : 2

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Stéphane BERTOLETTI, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, M Gildas QUÉRÉ pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure PATOUX

**17 - OBJET : TRANQUILLITE PUBLIQUE - AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICULIERS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME - DELIBERATION NOMINATIVE - APPROBATION**

Rapporteur : Hervé ADEUX au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_110

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le décret n° 2022-505 sur les pièces justificatives des collectivités locales,

Vu la délibération n° 2024\_037 adoptée en séance du Conseil Municipal du 18 avril 2024 prévoyant la création d'une aide financière aux particuliers pour l'installation d'un système d'alarme dans leur résidence principale,

Vu les demandes d'aides financières demandées par les particuliers,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_110

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

2024

ID : 076-217601087-20241219-2024\_110-DE



Considérant la nécessité de joindre une délibération nominative pour permettre le versement des aides aux particuliers,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les attributions d'aides suivantes et leur montant ci-dessous :

Nom du bénéficiaire	Prénom du bénéficiaire	Montant attribué en €
MASDUPUY	VINCENT	200.00€
CASSINARI	NAIMA	119.60 €
ANDRE	FABRICE	79,83 €
DURBECQ	ANNIE	119,60€
DEPIL DUVAL	ARNAUD	67,35€
HANGUEHARD	JEREMIE	200€
BRUNET	JEAN PHILIPPE	162,83€
HECQUET	CATHERINE	159,80€
SANNIER	CORINNE	83,95€
JAHAN	BRUNO	127.60€
SABBAN	ROBIN	39,80€
RIHOUEY	GERARD	200€
LECOMPTE	JOEL	200€
RINGOT	ARNAUD	13,17€
MONSINJON	GUILLAUME	155.80€
OGER	DAVID	76.50€
MAURICE	CLAUDE	147.80€
CARTEL	CATHERINE	200€
SANTAIS	JEAN FRANÇOIS	100€
GIRES	GILBERT	119.60€
POUTRAIN	OLIVIER	189.37€
REVEL	LAURA	100€
PAGES	CHRISTINE	139.83€
DESJONQUERES	PHILIPPE	197.37€
SOUANEF	HOUebe	116.65€

-----

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024  
DELIBERATION N°2024\_110

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

2024

ID : 076-217601087-20241219-2024\_110-DE



Marie-Josèphe

LEROUX-SOSTÈNES

est

absente.

Hélène SOLER quitte la séance à 20h36 (absente pour le vote).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*